



Projet de réforme de la formation des enseignants (Blanquer, juin 2018)

La « réforme » de la formation des enseignants est bien le prochain chantier de l'éducation, annoncé par le ministre Blanquer début juin. Sous le couvert médiatique du prérecrutement et du continuum de formation (termes complètement dévoyés par le ministère), la réforme va en réalité :

- amoindrir la formation
- contraindre les étudiants à une mise en responsabilité plus précoce, dans la précarité et en amont de leur formation
- servir de tête de pont pour remettre en cause le statut des enseignants, avec un recours massif aux recrutements de contractuels
- renforcer le poids des rectorats (employeur des stagiaires et futurs enseignants) dans les ÉSPÉ.

Voici les grandes lignes du dispositif, prévu dès la rentrée 2019, si on ne mène pas une bataille d'ampleur sur la question.

- **Les « prérecrutés »** seraient en fait un relookage du statut actuel des assistants d'éducation (AED). Les étudiants qui souhaitent s'engager dans les métiers de l'enseignement assureraient 8 heures de service par semaine en classe pour : dès L2, observer, assurer le rôle de « répétiteur » en cas d'absence de l'enseignant, assurer des activités pédagogiques complémentaires (APC) ; dès L3, assurer des « remplacements ponctuels » et en M1 avoir la « responsabilité et des remplacements ». Ce que le MEN désigne comme « responsabilité progressive », c'est en fait mettre des étudiants non formés en responsabilité d'élèves, le plus tôt possible.
- **La position des concours serait modifiée, avec une épreuve d'admissibilité en fin de L3.** Quels contenus ? Quelle préparation à cette épreuve ? Quel impact sur les parcours des étudiants en licence ? Personne ne le sait. Ce qui est certain par contre, c'est que l'admissibilité ne donnera pas accès au statut de fonctionnaire stagiaire, mais seulement au droit à suivre un master MEEF « en alternance ». On ne sait rien non plus du pourcentage d'admissibles par rapport au nombre d'admission. [Voir l'analyse du SNEP sur le concours en L3](#)
- **Il y aurait deux ans de formation après l'admissibilité. Mais il s'agira principalement de former par le métier et sur le terrain.** Les admissibles contractuels seraient remplaçants. La formation serait donc diminuée d'autant.
- **Au bout de deux ans, en fin de M2, l'admission au concours serait validée.** Elle pourrait prendre la forme d'une validation de master et pourrait ne valoir qu'« habilitation à enseigner » (avec recrutements par les chefs d'établissements, comme dans l'enseignement privé, c'est en tout cas le vœu du ministre Blanquer).

Rajoutons à cela que l'ensemble se fait sur fond de préconisations pédagogiques « scientifiques » justifiées par des neurosciences.

Cette « réforme » ne vise donc pas à mieux former des enseignants concepteurs, mais à exercer plus de contrôle sur notre profession, soumettre les futurs professeurs à ce que l'on appelle le « new management public », en les mettant dans des conditions de précaires et d'exécutants.

Nous ne savons pas non plus si cette réforme concernera de manière identique le 1^{er} et le 2nd degré. Mais les annonces officielles distillées au compte-goutte ne doivent pas laisser penser que nous avons le temps de voir venir, au contraire. Ce projet fait partie d'un système qui va toucher l'ensemble du processus de la FDE (depuis la licence) jusqu'au statut même des profs.

Les revendications du SNEP-FSU

Nous souhaitons une véritable formation avec une entrée progressive dans le métier.

- le maintien du concours comme mode de recrutement des enseignants adossé à des possibilités de financement de la formation permettant l'accès de toutes et tous aux métiers de l'enseignement (le pré-recrutement, c'est cela pour nous : des moyens pour étudier) ;
- une formation universitaire et professionnelle « intégrée », qui commence en Licence jusqu'en T1-T2, comportant des stages de formation progressifs (d'observation, de pratique accompagnée, en responsabilité) et couvrant d'abord « le cœur de métier » (dimensions disciplinaire, didactique, pédagogique) pour pouvoir nourrir des problématiques plus générales. En EPS, cela passe par une réhabilitation des enseignements et pratiques des APSA.
- des stages en tant que fonctionnaire-stagiaire à tiers temps maximum et hors plafond d'emplois pour donner le temps de se former à un métier de conception. Le stagiaire pourrait être nommé sur le poste du tuteur qui serait déchargé d'autant.
- une décharge de service en T1-T2 pour compléter la formation ;
- des moyens pour assurer une pré-professionnalisation en Licence et des masters de qualité et pour faire vivre des équipes plurielles selon les besoins d'une formation professionnelle et universitaire
- des moyens pour la formation continue et une réorientation de celle-ci sur des problématiques disciplinaires et du métier et non pas seulement en relation avec les injonctions institutionnelles ou transversales.
- de la formation de formateur en lien avec la recherche.
- des instances démocratiques au sein des ÉSPÉ (actuellement les représentants des personnels, étudiants et stagiaires sont structurellement minoritaires) ; un budget fléché pour les ÉSPÉ dans la mesure où ce sont des structures académiques et inter-universités ;

Nous ne redirons jamais assez que la formation des enseignants est investissement et une condition irremplaçable de la réussite des élèves. Il s'agit tout simplement d'une mission essentielle d'un État républicain et démocratique.